



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES



RAPPORT AUX CANADIENS 2008

80^e anniversaire de l'inauguration de la Tour de la Paix et de l'édifice du Centre

La paix — qui est l'une des valeurs les plus chères aux Canadiens — est incarnée par cette imposante tour qui tient lieu d'entrée officielle au Parlement du Canada. L'édifice du Centre du Parlement abrite à la fois la salle du Sénat et celle de la Chambre des communes. Construits après le grand incendie de 1916 qui a détruit la structure originale (la tour Victoria) et la presque totalité du premier édifice du Parlement, la tour de la Paix et l'édifice du Centre rendent hommage aux Canadiens et Canadiennes qui ont sacrifié leur vie durant la Première Guerre mondiale.

En 2007, le Canada a célébré le 80^e anniversaire de cette inauguration, qui avait eu lieu en 1927 sous la présidence du premier ministre Mackenzie King. Il convient de souligner ici que la toute première émission radiophonique nationale à avoir été diffusée au Canada a précisément été consacrée à cette inauguration.

L'inscription sur la colonne centrale du Hall de la Confédération se lit comme suit :

À L'OCCASION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION CONSTITUANT EN DOMINION DU CANADA LES COLONIES BRITANNIQUES DE L'AMÉRIQUE DU NORD LE PARLEMENT ET LE PEUPLE CONSACRENT CET ÉDIFICE EN COURS DE RECONSTRUCTION APRÈS L'INCENDIE DU 3 FÉVRIER 1916 À LA COMMÉMORATION DES EXPLOITS DE LEURS ANCÊTRES ET DE LA VALEUR DES CANADIENS QUI ONT COMBATTU DANS LA GRANDE GUERRE POUR LA LIBERTÉ DU CANADA, DE L'EMPIRE ET DE L'HUMANITÉ.

Édifices du Parlement, édifice du Centre original et "Tour Victoria", achevés en 1878 et incendiés en 1916, Ottawa, ca 1880.

PHOTO : © BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA / D.A. MCLAUGHLIN / COLLECTION DE PHOTOGRAPHIE NATIONALE / C-003760

Le 3 février 1916, des pompiers s'affairent à éteindre le feu au Parlement.

PHOTO : © NEW YORK TIMES, ÉDITION DU 13 FÉVRIER 1916.
CRÉATION/PUBLICATION: NEW YORK: NEW YORK TIMES, CO., 1916

Vue aérienne du Parlement et de la Tour de la Paix à l'été 2007.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES / CHRIS DIOTTE

« Dans ma conception de la Tour, la paix est la valeur dominante. Je crois qu'elle évoque une dignité paisible. »

*— L'architecte de l'édifice du Centre,
John A. Pearson*

Table des matières

Lettre du Président	1
Chambre des communes du Canada : Sentiment d'appartenance et raison d'être	2
Pour en savoir plus à propos des députés Canadiens	3
Tendre la main aux citoyens et stimuler leur intérêt	6
À l'œuvre à la Chambre des communes	8
À l'œuvre en comité	12
À l'œuvre comme représentant du Canada sur la scène internationale	15
Arrière-scène : l'Administration de la Chambre des communes	19
Appuyer les objectifs stratégiques	21
1. Appuyer le rôle changeant des députés et de l'institution	21
2. Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution	22
3. Favoriser la compréhension et appuyer l'avancement des institutions législatives	23
4. Appliquer dans un contexte parlementaire les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses	23
Conclusion	26
Rapport financier	27
Députés de la Chambre des communes	Encart

LA CHAMBRE DES COMMUNES RAPPORT AUX CANADIENS 2008

Pour en savoir plus sur les édifices du Parlement, consultez
la Collection patrimoniale de la Chambre des communes en ligne
à www.parl.gc.ca.

CONTACTEZ-NOUS

Service de renseignements
Parlement du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0A9
info@parl.gc.ca

Sans frais (Canada) : 1-866-599-4999
Téléphone : 613-992-4793
ATS : 613-995-2266

Approuvé par le Bureau de régie interne



ISBN: 978-0-662-08262-0

CATALOGUE NO. : X9-27/2008F-PDF

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE : © ESCALIERS DE LA CHAMBRE DES
COMMUNES. CDC / BERNARD THIBODEAU

CHAMBRE DES COMMUNES, LA 39^E LÉGISLATURE. BIBLIOTHÈQUE DU
PARLEMENT / ROY GROGAN

LA COLONNE CENTRALE DU HALL DE LA CONFÉDÉRATION / CDC /
CHRIS DIOTTE

Lettre du Président

Les activités décrites dans l'édition 2008 du *Rapport aux Canadiens* rendent compte des vastes réalisations accomplies par les députés de la Chambre des communes et par le personnel administratif qui les soutient dans leur travail.



*Peter Milliken, député
Président de la Chambre
des communes*

PHOTO : © CHAMBRE
DES COMMUNES /
BERNARD CLARK

Portant sur l'exercice qui a débuté le 1^{er} avril 2007 pour se terminer le 31 mars 2008, le présent rapport annuel donne un aperçu des activités législatives au cours des 112 jours où la Chambre a siégé. Il dresse aussi le bilan du travail accompli par les députés pour servir directement leurs électeurs et faire écho aux préoccupations des citoyens à la Chambre et en comité. De même, leur rôle d'ambassadeurs du Canada à l'étranger est mis en évidence dans la description qui y est faite des visites à l'étranger, de même que des activités au cours desquelles la Chambre a agi comme hôte auprès de visiteurs étrangers.

Le riche héritage de la Chambre des communes témoigne de sa capacité d'adaptation à l'évolution des demandes et des attentes par la recherche de solutions nouvelles aux défis qui se présentent. Cette faculté d'adaptation se reflète dans le travail de l'Administration de la Chambre des communes, dont les activités sont également passées en revue dans le présent rapport annuel. L'évolution du rôle des députés et de l'institution du Parlement a exigé la mise au point d'outils de travail novateurs. Le rapport fait aussi état de nouveaux modes d'utilisation des technologies de l'information — qui laissent présager l'apparition de nouveaux moyens qui permettront d'améliorer la publication et le partage de l'information.

Le rapport fait état des mesures, nouvelles ou déjà en cours, visant à mieux faire connaître les institutions législatives du Canada grâce, par exemple, au vaste éventail de séances de formation et d'information offertes et à la mise à jour constante d'outils de références utiles sur la procédure parlementaire à l'intention des députés. Tout aussi important, l'Administration de la Chambre est déterminée à appliquer les plus hautes normes de qualité en matière de gestion des affaires publiques afin que les Canadiens puissent avoir l'assurance qu'elle agit de façon responsable et transparente. Soucieuse de préserver l'efficacité et la modernité de ses effectifs, d'assurer une meilleure gestion et un meilleur partage des données et d'adopter des stratégies de nature à améliorer la gestion de l'information et le transfert de connaissances, elle s'est dotée d'un ensemble de mécanismes de gestion et de pratiques exemplaires.

Tendre la main aux électeurs pour stimuler leur intérêt fait partie intégrante du travail de la Chambre des communes et des députés. C'est précisément ce qui ressort du *Rapport aux Canadiens* de cette année. Comme en témoignent la célébration du 30^e anniversaire de la télédiffusion en direct des débats et la description faite plus loin des nombreux programmes ayant pour but d'attirer les citoyens au Parlement et de les inciter à prendre une part active aux travaux parlementaires ou à en tirer un enseignement, la Chambre des communes continue à chercher de nouvelles façons de susciter l'intérêt des citoyens et d'entretenir le dialogue avec les Canadiens.

Peter Milliken, député

Président de la Chambre des communes

Chambre des communes du Canada : Sentiment d'appartenance et raison d'être

Du carillon de la Tour de la Paix qui retentit sur la région de la capitale nationale aux inscriptions qui ornent les sculptures de pierre et les gargouilles qui veillent du haut de leur promontoire, la Chambre des communes du Canada est un endroit profondément enraciné dans les symboles et la tradition, et il s'en dégage un profond sentiment d'appartenance et une solide raison d'être.

Des quatre coins du monde, des visiteurs affluent vers ce fleuron de l'histoire canadienne pour admirer cet édifice né d'une communion d'idées, dont l'architecture est si distinctive : étroites fenêtres en ogive et les flèches qui s'élancent vers le ciel, revêtement en cuivre lisse de la toiture et maçonnerie de pierre taillée grossièrement. Même son emplacement revêt une signification particulière puisqu'il est situé à la jonction de trois rivières et perché sur un cap rocheux qui, en plus d'offrir une vue sur des rapides, des terrains boisés et un paysage urbain, permet d'apercevoir au loin un lieu de rencontre sacré baptisé par les Algonquins Asinabka ou « là où la roche éblouit ».

La *raison d'être* de cet endroit tient à tous ces éléments. La Chambre des communes du Canada se trouve là où les valeurs canadiennes — démocratie, justice, paix et intégrité — sont célébrées et défendues. C'est un endroit où les idées nationales prennent forme.

Légué en héritage par les fondateurs de notre pays, cet endroit s'épanouit et prospère aujourd'hui grâce au soutien de la population canadienne. Des quatre coins du pays, des députés y viennent pour faire écho aux espoirs, aux idées et aux préoccupations de leurs concitoyens. Ils participent à des débats, échangent des idées et prennent des décisions qui peuvent avoir une incidence sur la vie de millions de personnes. Ce faisant, ils perpétuent les traditions démocratiques si chères aux citoyens de ce pays.

L'édition 2008 du *Rapport aux Canadiens* de la Chambre des communes met en évidence les réalisations des députés et de l'Administration de la Chambre qui les soutient dans leur travail. Elle met en relief les objectifs de l'Administration pour le prochain exercice et renferme des renseignements à jour sur la composition de la Chambre des communes et les activités des députés.

PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT :

1^{er} avril 2007 – 31 mars 2008

NOMBRE TOTAL DE JOURS DE SÉANCE :

112 jours

PROFIL RAYONNEMENT

BUREAU DU LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE

Chaque année, le Bureau du légiste et conseiller parlementaire offre un poste de stagiaire en droit à un étudiant en droit civil ou en common law d'une université canadienne. Le Bureau du légiste et conseiller parlementaire participe aussi à d'autres projets de rayonnement, comme l'accueil d'étudiants coop des écoles de droit canadiennes et l'organisation de conférences à l'intention des députés sur des questions liées au droit et aux affaires parlementaires.

Pour en savoir plus à propos des députés Canadiens

Depuis plus de 140 ans, les députés contribuent à l'essor de la démocratie canadienne en se faisant les porte-parole des citoyens qui les élisent pour faire connaître leurs préoccupations régionales et locales. Ils représentent aussi le Canada lorsqu'ils se rendent à l'étranger pour participer à des activités officielles ou lorsqu'ils accueillent des dignitaires étrangers.

À titre de législateurs fédéraux, ils sont appelés à intervenir de cinq façons :

Activités à la Chambre — La Chambre est l'endroit où tous les députés de la Chambre des communes se réunissent pour débattre des lois et se prononcer sur leur adoption, présenter des documents et des pétitions, interroger le gouvernement et soulever des questions d'importance pour les Canadiens.

Travail en comité — De petits groupes de députés se réunissent en comité pour examiner des questions en détail, c'est-à-dire faire l'étude des nouveaux projets de loi et des nouvelles politiques gouvernementales et solliciter le point de vue des citoyens sur les différents enjeux auxquels le pays est confronté.

Activités au sein du caucus — À l'exception de quelques députés indépendants, les députés appartiennent tous à un parti politique reconnu ayant sa structure et ses activités propres. Chaque parti a son propre personnel de recherche qui appuie les élus dans leur travail à la Chambre et en comité.

Aide aux électeurs — Les électeurs communiquent avec leurs députés lorsqu'ils ont besoin d'aide ou veulent obtenir des renseignements sur des programmes et des services offerts par le gouvernement fédéral.

Représentation du Canada — Les députés sont les représentants du Canada à l'étranger et il leur incombe à ce titre de chercher à resserrer les liens avec d'autres pays et de faire la promotion des institutions démocratiques.

« Les édifices de la Colline du Parlement sont un élément clé de notre caractère national et expriment nos idées intellectuelles et politiques... L'infinité de possibilités offertes par le style gothique est un des traits de base de l'esprit nordique. »

— L'urbaniste et théoricien Noulan Cauchon

PROFIL RAYONNEMENT PROGRAMME DES GUIDES PARLEMENTAIRES

Chaque année, des visiteurs de partout au Canada et des quatre coins du monde parcourent les couloirs historiques des édifices du Parlement en compagnie de guides. Ces visites sont offertes par la Bibliothèque du Parlement, qui recrute des guides bilingues parmi les étudiants de niveau universitaire de tout le Canada.

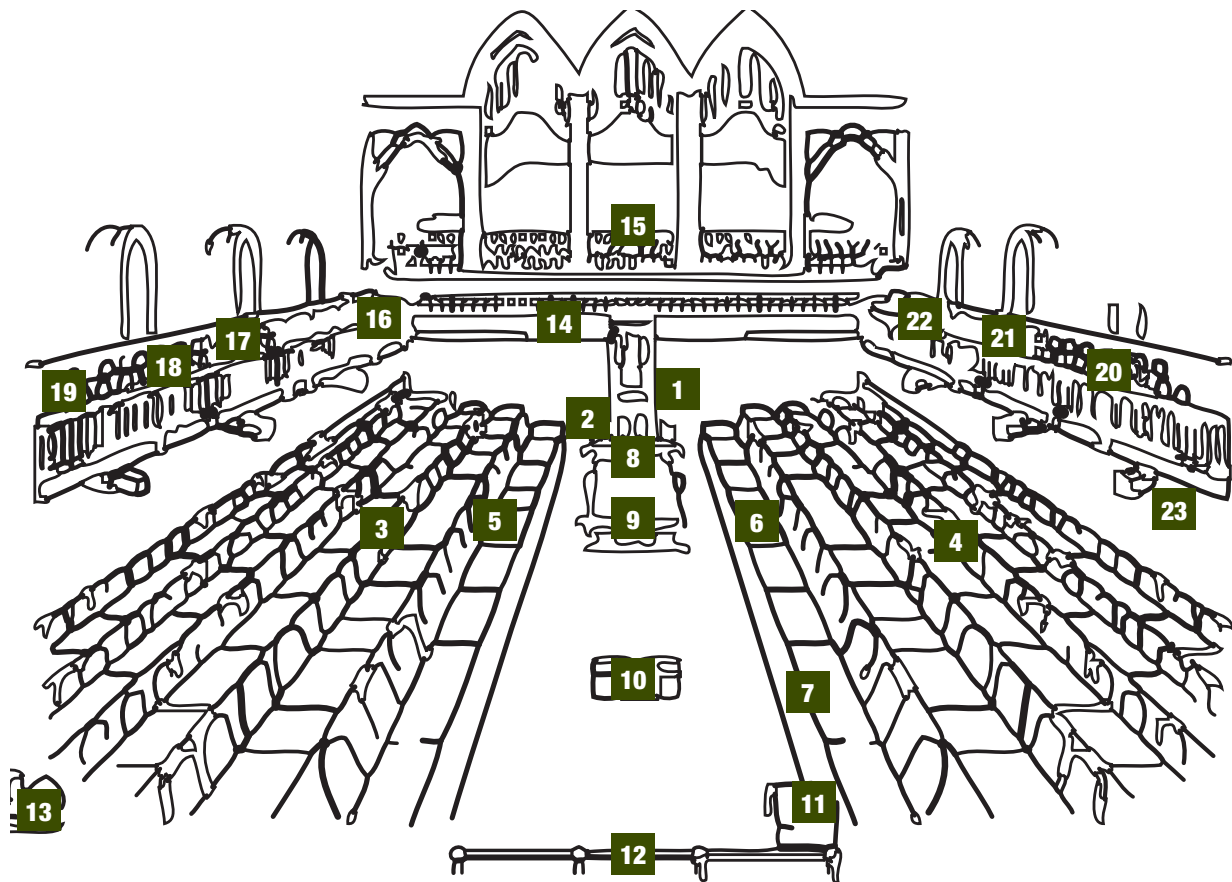
Des visites guidées de l'édifice du Centre (notamment du Sénat et de la Chambre des communes), de la Bibliothèque du Parlement, de la Tour de la Paix et de la Chapelle du Souvenir sont offertes tout au long de l'année. Pendant la saison estivale, des guides parlementaires expérimentés font l'interprétation des salles historiques reconstituées à l'édifice de l'Est, notamment les bureaux du 1^{er} premier ministre du Canada, Sir John A. Macdonald, et de son collègue, Sir George-Étienne Cartier.

Les guides interprètent pour les visiteurs l'histoire politique du Canada, le processus législatif, l'art et l'architecture des édifices du Parlement.

PHOTO : © BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT / JANET BROOKS



Chambre des communes



DONNÉES RELATIVES À LA 39^e LÉGISLATURE DU CANADA

Âge moyen :	52 ans
Député le plus jeune :	28 ans
Député le plus âgé :	75 ans
Nombre de députés élus pour la première fois (en 2006) :	70
Nombre de sièges à la Chambre des communes :	308
Nombre de sièges occupés par des femmes :	65
Nombre de sièges occupés par des députés nés ailleurs qu'au Canada :	41
Nombre de sièges occupés par des députés Inuit, Métis ou issus des Premières nations :	5
Représentation des professions, rang global des gens d'affaires :	Troisième
Représentation des professions, rang global des agriculteurs :	Deuxième
Représentation des professions, rang global des avocats :	Premier

- | | |
|--|--------------------------------------|
| 1 Président | 12 Barre de la Chambre |
| 2 Pages | 13 Interprètes |
| 3 Membres du gouvernement* | 14 Tribune de la presse |
| 4 Membres de l'opposition* | 15 Tribune du public |
| 5 Premier ministre | 16 Tribune des fonctionnaires |
| 6 Leader de l'Opposition officielle | 17 Tribune du leader de l'Opposition |
| 7 Chef du deuxième parti en importance de l'opposition | 18 Tribune des députés |
| 8 Greffier et greffiers au Bureau | 19 Tribune des députés |
| 9 Masse | 20 Tribune des députés |
| 10 Sténographes du hansard | 21 Tribune du président |
| 11 Sergent d'armes | 22 Tribune des sénateurs |
| | 23 Caméras de télévision |

* Selon le nombre de députés de chaque parti politique, des députés du parti ministériel peuvent être assis du côté opposé de la Chambre avec les députés de l'opposition (ou vice versa).

La répartition des sièges à la Chambre des communes

Les députés appartiennent à l'un des quatre partis reconnus. Par ordre alphabétique, ces partis sont le Bloc Québécois, le Nouveau Parti démocratique, le Parti conservateur et le Parti libéral. Les députés peuvent aussi siéger à titre d'indépendants.

Les sénateurs et les députés de la Chambre d'un même parti tiennent régulièrement des réunions de caucus pour discuter des politiques de leur parti, de stratégie parlementaire et des préoccupations de leurs électeurs.

Pour une ventilation plus détaillée, consultez le site Web du Parlement du Canada www.parl.gc.ca.

Tableau : Répartition des partis à la Chambre des communes en date du 31 mars 2008

	Cons.	Lib.	BQ	NPD	Ind.	Vacant	Total
Alberta	28						28
Colombie-Britannique	18	7		10	1		36
Île du-Prince-Édouard		4					4
Manitoba	8	3		3			14
Nouveau-Brunswick	3	6		1			10
Nouvelle-Écosse	2	6		2	1		11
Nunavut		1					1
Ontario	41	52		12		1	106
Québec	11	11	48	1	2	2	75
Saskatchewan	13	1					14
Terre-Neuve-et-Labrador	3	4					7
Territoires du Nord-Ouest				1			1
Yukon		1					1
Nombre total de sièges	127	96	48	30	4	3	308

PROFIL RAYONNEMENT

PROGRAMME DE STAGE PARLEMENTAIRE

Le Programme de stage parlementaire vise trois objectifs : mettre à la disposition des députés des adjoints hautement qualifiés; offrir aux diplômés universitaires l'occasion d'acquérir une expérience pratique du Parlement et de la vie politique fédérale; transmettre aux stagiaires des connaissances et des compétences qui leur permettront de faire une contribution notable à la vie publique canadienne.

Le Programme de stage parlementaire est le fruit d'une initiative de M. Alfred Hales, député de Wellington, en Ontario, de 1957 à 1974. Pour que le Programme échappe à ce que M. Hales appelait les querelles partisanes, son administration a d'abord été confiée à l'Association canadienne de science politique,

avec l'approbation du Président de la Chambre et des leaders parlementaires de tous les partis. Le premier groupe de stagiaires a été sélectionné en 1969.

Depuis juin 1997, la Chambre assure le soutien administratif de ce programme. Dix candidats de toutes les régions du pays sont retenus chaque année au terme d'un processus de recrutement hautement sélectif. Après une période d'orientation, cinq stagiaires sont affectés à des députés du parti ministériel et cinq, à des députés des partis de l'opposition, selon leur représentation proportionnelle à la Chambre des communes. Après le congé d'hiver, les stagiaires passent au service d'un député de l'autre côté de la Chambre. Des postes précis sont choisis à partir d'une liste de députés intéressés. Le travail des stagiaires comporte différentes fonctions : recherche, rédaction de discours, communication avec les électeurs et préparation en vue de la période des questions et d'autres débats.

Tendre la main aux citoyens et stimuler leur intérêt

Les efforts de rayonnement sont un aspect important du travail de la Chambre des communes. La démocratie canadienne y gagne lorsque les citoyens ont l'occasion de parfaire leur connaissance du fonctionnement de leur Parlement et des moyens à leur disposition pour contribuer au travail du Parlement. À cet égard, la participation directe des Canadiens peut être stimulée de diverses façons : partage d'information; possibilités pour les citoyens de faire connaître leur point de vue sur des projets de loi à l'étude; recrutement de jeunes Canadiens pour faire partie de la fonction publique; et accès à la télédiffusion des délibérations d'un bout à l'autre du Canada et partout dans le monde grâce à la télévision ou à Internet.

La présentation de pétitions

Les députés peuvent présenter des pétitions, au nom de leurs électeurs ou d'autres Canadiens, pour soulever des questions d'intérêt public ou demander au Parlement d'intervenir. Conformément aux règles de la Chambre des communes, le gouvernement est tenu de répondre à chaque pétition.

En 2007–2008, 927 pétitions ont été déposées à la Chambre — de ce nombre, 452 l'ont été au cours de la première session de la 39^e législature (c.-à-d. lors des séances tenues entre le 16 avril et le 20 juin 2007), et 475 l'ont été au cours de la deuxième session (c.-à-d. lors des séances tenues entre le 16 octobre 2007 et le 31 mars 2008).

À l'écoute des activités parlementaires

Grâce à la diffusion Web et à la télédiffusion, les citoyens du Canada et du monde entier sont à même de se rendre compte de la lourde besogne accomplie par l'ensemble des députés de la Chambre des communes.

Le service de diffusion Web de la Chambre, ParlVU, transmet en direct les délibérations de la Chambre des communes, les séances de comités télévisées et l'enregistrement audio de toutes les autres séances publiques de comités de la Chambre.

De plus, environ un million de Canadiens syntonisent chaque semaine la Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC) qui, en plus d'assurer la transmission des délibérations de la Chambre et des séances de comités, offre aussi des émissions d'affaires politiques et publiques.

Des nouvelles et des renseignements à jour sur les affaires parlementaires sont également accessibles sur le site Web du Parlement du Canada (www.parl.gc.ca). Les visiteurs peuvent rapidement y trouver des renseignements sur les activités des députés, les projets de loi à l'étude, les activités des comités et les visites guidées.

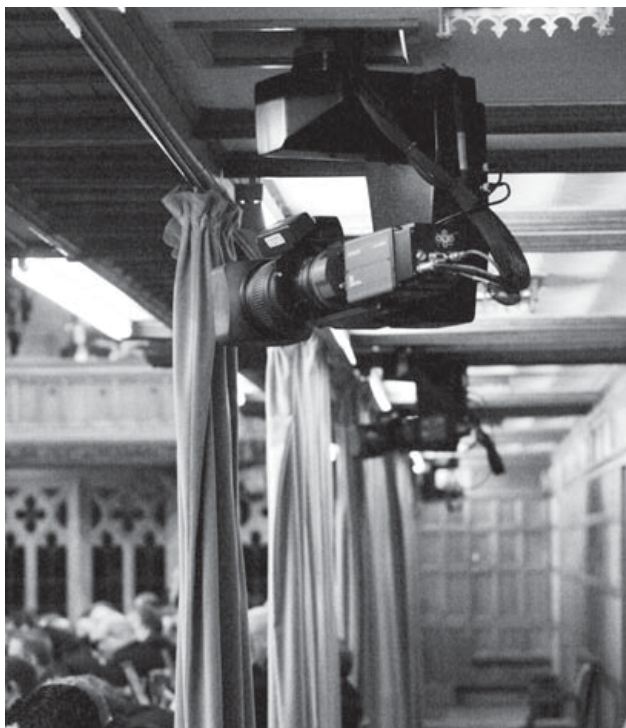
En 2007–2008, le site a été consulté près de 7,6 millions de fois.

PROFIL RAYONNEMENT

ANNIVERSAIRE DE LA TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre des communes du Canada s'est toujours fait un point d'honneur de faire participer ses citoyens. En 1977, le Canada est devenu la première assemblée législative au monde à permettre la télédiffusion intégrale de ses délibérations. Le 17 octobre 2007 marquait le 30^e anniversaire de la première transmission télédiffusée des délibérations de la Chambre des communes.

En plus de cette réalisation, la Chambre des communes a été l'heureuse récipiendaire de la médaille d'or GTEC 2007 (catégorie Gouvernement fédéral — Prestation de services à la population) en reconnaissance du leadership, de l'innovation et de l'excellence de ParlVU — le service de diffusion Web qui permet aux Canadiens d'avoir accès en direct et sur demande à des vidéos et aux enregistrements sonores des activités de la Chambre des communes et des comités.



Les caméras télécommandées de la Chambre des communes saisissent la démocratie à l'œuvre.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES / BERNARD THIBODEAU

Sous-titrage

En partenariat avec le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la Chambre des communes offre maintenant le sous-titrage en français de la période des questions, rendant ainsi le travail des parlementaires plus accessible à l'ensemble des Canadiens.

La Chambre des communes compte parmi les premières institutions parlementaires au monde à utiliser une technologie de reconnaissance vocale de pointe pour sous-titrer ses délibérations en direct et à distance. Avec l'ajout de ce nouveau service, on estime à trois millions le nombre de Canadiens sourds ou malentendants qui pourront suivre la période des questions grâce au sous-titrage en anglais ou en français.

Portes ouvertes à tous

Les Canadiens et les visiteurs étrangers peuvent parfaire leur connaissance de la Chambre des communes et du Parlement grâce aux visites guidées et aux programmes d'interprétation.

Statistiques sur les visites guidées offertes en 2007–2008

Nombre total de visites guidées de l'édifice du Centre : 12 184 (372 000 visiteurs)

PROFIL RAYONNEMENT

LE PROGRAMME DES PAGES CÉLÈBRE SON 30^E ANNIVERSAIRE

En 2008, le Programme des pages de la Chambre des communes célèbre son 30^e anniversaire. Ouvert aux finissants des écoles secondaires et des cégeps du Canada qui entreprennent leur première année d'études universitaires dans la région de la capitale nationale, le Programme reçoit des centaines de candidatures chaque année. Les 40 postes disponibles sont dotés au moyen d'un processus de sélection rigoureux, et les candidats retenus sont habituellement avisés au début de mai.

Le Programme dans sa version moderne a d'abord vu le jour en 1978, grâce aux bons soins de l'ancien Président James Jerome et d'autres députés. De jeunes Canadiens ont ainsi l'occasion d'observer le déroulement des activités quotidiennes et la procédure de la Chambre des communes sous un angle privilégié. Les pages peuvent aussi transmettre ce qu'ils ont appris en rencontrant différents groupes de jeunes Canadiens pour leur expliquer en quoi consiste leur travail à la Chambre des communes.

Au moment d'accueillir le tout premier groupe de participants au Programme, le Président Jerome a exprimé l'espoir que : « l'ensemble du pays bénéficiera de la présence de ces jeunes gens instruits qui auront acquis ici une connaissance pratique de la Chambre des communes ».

Plus d'un millier d'étudiants de partout au pays ont participé au Programme des pages depuis 1978.

Une des tâches des pages consiste à préparer les pupitres des députés avant la période des questions.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES / CHRIS DIOTTE



Nombre total de visites guidées de l'édifice de l'Est :	1 281 (11 355 visiteurs)
Nombre total de visites de groupes scolaires à l'édifice du Centre :	1 721 (62 881 visiteurs)
Nombre total de visiteurs à la Tour de la Paix et à la Chapelle du Souvenir :	261 344

À l'œuvre à la Chambre des communes

Les travaux de la Chambre des communes du Canada s'échelonnent sur un calendrier qui s'étend généralement de la fin septembre à la mi-juin. Ce calendrier est entrecoupé de pauses pour permettre aux parlementaires de passer du temps dans leurs régions ou circonscriptions ou de voyager dans le cadre de leurs fonctions officielles. Les réunions de la Chambre des communes s'appellent des « séances », qui sont elles-mêmes regroupées en périodes plus longues appelées des « sessions ».

L'élément qui retient l'attention au début de chaque nouvelle session est le discours du Trône, qui est lu par le gouverneur général. Cette importante allocution établit le plan d'action du gouvernement en vue de la session que le Parlement s'apprête à entamer. Une session prend fin lorsqu'elle est prorogée. La dissolution d'une législature peut aussi y mettre un terme, auquel cas les Canadiens sont appelés aux urnes afin d'élire les représentants devant former la nouvelle législature.

Rôle du Président

Le Président de la Chambre des communes assure le maintien de l'ordre et du décorum à la Chambre et veille à ce que tous les députés respectent les règles et les usages de la Chambre. Élu par les députés par voie de scrutin secret, le Président préside les travaux de la Chambre et assume également la présidence du Bureau de régie interne, qui veille à l'administration de la Chambre. Le Président est en outre le porte-parole et le représentant officiel de la Chambre lorsqu'il faut traiter avec le Sénat, la Couronne et d'autres entités à l'échelon national ou international.

Au début de la 39^e législature, l'honorable Peter Milliken a été élu à la présidence pour un troisième mandat consécutif. Le Président Milliken est membre de l'opposition officielle, mais à titre de Président, il ne participe pas aux réunions du caucus.

Après la prorogation de la première session de la 39^e législature, le 14 septembre 2007, la deuxième session a débuté le 16 octobre 2007. Le Président et le Vice-président, l'honorable Bill Blaikie, ont continué d'assumer leurs fonctions, et les autres présidents de séance, M. Royal Galipeau, vice-président des comités pléniers, et M. Andrew Scheer, vice-président adjoint des comités pléniers, ont été réélus par voix de motions adoptées par la Chambre.

À titre de premier dirigeant de la Chambre et de directeur général de l'Administration de la Chambre, le Greffier conseille et

soutient le Président et les autres occupants du fauteuil, la Chambre et ses comités sur toutes les questions ayant trait à la procédure et à l'administration. Le Greffier tient aussi le compte rendu officiel des délibérations.



Le Président lit la prière à l'ouverture d'une séance entouré de deux pages.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES / CHRIS DIOTTE

L'élaboration des lois

L'élaboration de mesures législatives est l'une des fonctions les plus importantes de la Chambre des communes. Chaque mesure législative fédérale naît sous la forme d'un « projet de loi », c'est-à-dire une proposition visant à créer une nouvelle loi ou à en modifier une déjà existante. Un projet de loi doit être approuvé par le Sénat et par la Chambre des communes et recevoir la sanction royale avant de devenir loi. Le temps requis pour adopter un projet de loi peut varier en fonction de l'urgence, de la complexité et du degré de consensus chez les sénateurs et les députés.

Il existe principalement deux types de projets de loi : ceux d'intérêt public et ceux d'intérêt privé. En général, les projets de loi d'intérêt public portent sur des questions de politique gouvernementale, comme les finances ou la sécurité nationale, tandis que les projets de loi d'intérêt privé, qui sont rarissimes, portent sur des questions de portée plus personnelle. Les projets de loi d'intérêt public se divisent en deux catégories : les projets de loi d'initiative ministérielle, c'est-à-dire ceux qui sont parrainés par le gouvernement et présentés par un ministre du Cabinet, et les projets de loi d'initiative parlementaire, c'est-à-dire ceux qui sont parrainés par un député qui n'est ni ministre, ni secrétaire parlementaire.

Certains projets de loi peuvent être présentés au Sénat, mais tous ceux ayant pour objet la collecte ou la dépense de fonds publics (connus sous le nom de « projets de loi de finances ») doivent être présentés à la Chambre des communes.

Au cours du dernier exercice, 61 projets de loi d'initiative ministérielle ont été présentés à la Chambre des communes. Ces projets de loi concernent une vaste gamme de questions de portée sociale, économique et politique. Par exemple :

- consultations des électeurs sur leur préférence quant au choix des sénateurs;
- criminalité juvénile;
- protection de l'environnement;
- aide financière aux étudiants;
- développement durable des pêches dans les eaux côtières et les eaux intérieures du Canada;
- foyers familiaux situés dans les réserves des Premières nations.

Entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008, 106 projets de loi d'initiative parlementaire ont été présentés à la Chambre des communes. Ces projets de loi portent sur une vaste gamme de sujets. Par exemple :

- pesticides chimiques utilisés à des fins non essentielles;
- parrainage de parents aux fins de leur immigration au Canada;
- proposition concernant l'institution d'un Jour du drapeau;

LA TRIBUNE DE LA PRESSE PARLEMENTAIRE

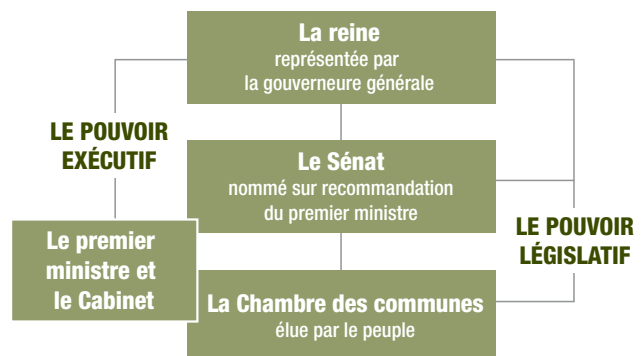


Des journalistes s'attourent dans le foyer de la Chambre des communes pour parler aux députés après la période des questions.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES / BERNARD THIBODEAU

L'interaction des députés avec les médias est un aspect essentiel à la transparence et à la responsabilisation des institutions démocratiques canadiennes. C'est généralement par l'entremise de la Tribune de la presse parlementaire que cette interaction se matérialise. La « Tribune » est en fait un groupe de journalistes affectés par les médias à la couverture des activités parlementaires. En plus d'effectuer des recherches et des enquêtes indépendantes, les membres de la Tribune de la presse assistent à titre d'observateurs aux débats et aux votes législatifs, font des entrevues avec des personnalités politiques et assistent aux conférences et aux mêlées de presse.

Le système parlementaire du Canada



STATISTIQUES SUR LES LOIS POUR 2007–2008

Nombre de projets de loi d'initiative ministérielle : 61

Nombre de projets de loi d'initiative parlementaire : 106

- frais de guichets automatiques;
- trafic d'organes humains;
- étiquetage des produits alimentaires.

Le processus législatif a ceci de particulier qu'il offre aux députés de nombreuses occasions de proposer des amendements aux projets de loi à l'étude. Au cours de la période visée par le présent rapport, les députés ont déposé au delà de 680 motions d'amendement à l'étape de l'étude en comité et à l'étape du rapport.

Période des questions, motions et débats

Une fonction importante de la Chambre des communes consiste à offrir aux députés une tribune pour interroger le gouvernement sur ses politiques et ses décisions. Les députés s'acquittent de ce rôle en posant des questions durant la période des questions, qui dure 45 minutes à chaque séance. Les députés, principalement ceux des partis de l'opposition, peuvent adresser leurs questions au premier ministre et aux ministres du Cabinet sur des questions relevant de la responsabilité administrative du gouvernement.

Les questions peuvent être présentées par écrit si l'on cherche à obtenir du gouvernement des renseignements détaillés, volumineux ou techniques. Les réponses du gouvernement à ces questions sont ensuite déposées à la Chambre des communes.

Au total, 4 242 questions orales ont été posées et 349 questions écrites ont été présentées au cours du dernier exercice.

Les partis de l'opposition peuvent également faire inscrire à l'ordre du jour des questions qui les préoccupent en choisissant les sujets dont la Chambre sera saisie les jours désignés, qui sont aussi appelés « jours de l'opposition » ou « jours des crédits ». Chaque année civile, 22 jours sont réservés pour l'étude des motions parrainées par des députés de l'opposition. La répartition des jours désignés entre les partis se fait en fonction de leur représentation et après consultation entre les partis de l'opposition. Au cours du dernier exercice, les députés ont abordé diverses questions d'intérêt public lors des jours désignés, notamment la mission du Canada en Afghanistan, les changements climatiques et l'Accord de Kyoto, de même que les paiements de péréquation et l'immigration.

Le dépôt de documents

Le dépôt d'un document est une façon officielle de présenter de l'information à la Chambre des communes et de la rendre publique. Les documents habituellement déposés sont notamment les rapports annuels des différents ministères et organismes, les nominations par décret autres que judiciaires, les réponses du gouvernement aux rapports de comités et tout autre rapport ou document portant sur des questions liées aux responsabilités administratives du gouvernement (p. ex., les traités conclus avec d'autres pays). Ensemble, ces documents ainsi que d'autres,



Les députés de la 39^e législature à la Chambre.

PHOTO : © BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT / ROY GROGAN

comme les pétitions et les rapports de comités, sont appelés documents parlementaires.

En 2007–2008, 1 743 documents parlementaires ont été déposés à la Chambre des communes.

Le respect du Règlement

Les activités quotidiennes de la Chambre sont régies par un ensemble de règles appelées le *Règlement* et une série d'usages et de traditions. La Chambre des communes continue à enrichir et à modifier ses règles et usages. En 2007–2008, des modifications ont été apportées au *Code régissant les conflits d'intérêts des députés*, qui fait partie du *Règlement* et aborde différentes questions, comme les règles de déontologie (élargissement de la définition de travaux parlementaires visés par le *Code* et précision des limites applicables aux activités des députés) ainsi que les contrats et les déclarations des députés.

Les usages évoluent en partie suivant les décisions du Président. Ces décisions se fondent sur l'interprétation que fait le Président des règles et des précédents de la Chambre. Lorsqu'un député invoque le *Règlement*, le Président rend parfois sa décision sur-le-champ. Dans d'autres occasions, il dira qu'il « prend la question en délibéré ». Cela signifie qu'un examen plus poussé des faits en cause s'impose pour produire une réponse écrite après une étude des usages antérieurs et des précédents.

Au cours de la période visée par le présent rapport, le Président a rendu 29 décisions importantes qui portaient sur des questions comme :

- l'obstruction de la part d'un député;
- l'intimidation des témoins de comités;
- la divulgation prématurée de la teneur du discours du Trône;
- les propos non parlementaires à la Chambre;
- le non-respect des prérogatives financières de la Couronne;
- la recevabilité de projets de loi et de motions.

De même, pour la première fois depuis 1913, le Président a été tenu par la Chambre d'émettre un mandat, dans ce cas-ci pour permettre le transfert à Ottawa de M. Karlheinz Schreiber, jusque-là détenu à Toronto, pour qu'il puisse venir témoigner devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

COMMENT SAVOIR QUI EST VOTRE DÉPUTÉ

Pour savoir qui est votre député, il vous suffit d'inscrire votre code postal sur la page d'accueil du site Web du Parlement du Canada (www.parl.gc.ca), ou de consulter l'encart inséré au centre du présent rapport.

PROFIL RAYONNEMENT

PROGRAMME DES COPAINS

Le Programme des copains, mené conjointement par l'École secondaire Ridgemont à Ottawa et la Chambre des communes, est un projet visant à offrir à des élèves handicapés l'occasion d'acquérir des compétences qui les aideront à trouver du travail plus tard. Le Programme se déroule parallèlement à l'année scolaire, et propose une ou deux demi-journées d'activités par semaine. Les participants prennent part à un éventail de projets spéciaux. Les Services de sécurité font appel au Programme des copains pour aider à assembler leur brochure sur la sécurité.

Quelques bénévoles du Programme accompagnés des participants et de la Greffière.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES



PROFIL RAYONNEMENT

INTERVENTION DE CITOYENS DEVANT DES COMITÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Les citoyens peuvent faire entendre leur voix au Parlement en intervenant comme témoins lors de séances de comités. La plupart des témoins sont des fonctionnaires, des spécialistes dans un domaine précis ou des représentants de groupes et d'organisations. Toutefois, les particuliers peuvent aussi témoigner à titre individuel. Les membres des comités peuvent ainsi mieux comprendre les sujets qu'ils étudient et recueillir des suggestions sur la façon d'améliorer les politiques et les lois. Les comités annoncent leurs audiences sur le site Web du Parlement du Canada. Les personnes intéressées à présenter un mémoire ou à comparaître peuvent communiquer avec le greffier du comité devant lequel ils souhaitent prendre la parole. Pour en savoir plus, consultez le site Web du Parlement du Canada (www.parl.gc.ca).

À l'œuvre en comité

Le travail en comité représente une part importante du travail des députés. C'est là, en comité, qu'ils étudient et modifient les mesures législatives proposées et examinent les plans de dépenses des ministères. Les comités peuvent aussi prendre eux-mêmes l'initiative d'entreprendre une étude ou se pencher sur des questions qui leur sont renvoyées par la Chambre. Ces questions portent sur des aspects de la politique gouvernementale comme l'environnement, la défense et la santé.

Les comités peuvent inviter des parties intéressées à leur présenter des mémoires et peuvent devoir se déplacer au Canada ou à l'étranger pour recueillir de l'information et entendre les témoignages de particuliers et de groupes préoccupés par la question à l'étude. Au terme d'une étude, les comités présentent à la Chambre un rapport dans lequel ils exposent leur point de vue et leurs recommandations.

La Chambre des communes compte 24 comités permanents composés de 12 membres chacun, ainsi que 2 comités mixtes permanents.

Le choix des membres des comités

Pour déterminer la composition des comités, les whips des partis préparent des listes de candidats. Ces listes sont ensuite soumises au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui prend sur lui de soumettre une liste définitive à l'approbation de la Chambre des communes.

La représentation au sein des comités est fonction de la position des partis à la Chambre des communes. La plupart des comités permanents sont présidés par des députés du parti ministériel. Ces derniers sont secondés dans leurs tâches par un premier vice-président, qui appartient à l'Opposition officielle, et par un deuxième vice-président, qui appartient à un parti de l'opposition autre que l'Opposition officielle.

Il y a toutefois des exceptions à cette règle. Certains comités permanents sont présidés par un député de l'Opposition officielle et ont comme premier vice-président un député du parti ministériel et comme deuxième vice-président, un député issu d'un parti de l'opposition autre que l'Opposition officielle. C'est le cas des comités suivants :

- comptes publics;
- accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique;

Le processus législatif

PREMIÈRE LECTURE

On considère que le projet de loi est lu une première fois et il est imprimé.

DEUXIÈME LECTURE

Les députés débattent du principe du projet de loi.

ÉTAPE DU COMITÉ

Les membres du comité examinent le projet de loi, article par article.

ÉTAPE DU RAPPORT

Les députés peuvent ajouter d'autres amendements.

TROISIÈME LECTURE

Les députés débattent du projet de loi et votent.

SÉNAT

Le projet de loi suit un processus similaire.

SANCTION ROYALE

Accepté par les deux Chambres, le projet de loi reçoit alors la sanction royale.

- condition féminine;
- opérations gouvernementales et prévisions budgétaires;
- examen de la réglementation.

Les études en comités

Les comités, en plus d'étudier les textes législatifs, enquêtent sur de nombreux sujets. Au cours de la dernière année, les comités de la Chambre des communes ont tenu 1 087 séances et produit 190 rapports.

Consultez le site Web du Parlement du Canada (www.parl.gc.ca) pour obtenir une liste complète des rapports de comités (à partir de la page d'accueil de chaque comité ou de la page générale des comités).

La liste partielle qui suit donne une idée de l'éventail des sujets que les comités examinent :

- le rôle du radiodiffuseur public au XXI^e siècle;
- l'impôt;
- les ports pour petits bateaux;
- la présence du Canada en Afghanistan;
- les médicaments sur ordonnance;
- la sécurité économique des femmes;
- les relations commerciales et les projets d'investissement du Canada dans les États arabes, dans l'Union européenne et dans l'Asie du Sud-Est;
- le Programme de protection des témoins;
- la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*;
- les réfugiés;
- la contrefaçon et le piratage de la propriété intellectuelle;
- la vitalité des communautés de langues officielles en situation minoritaire.

Caractéristiques particulières des travaux des comités

Les comités, du fait de leur petite taille comparativement à la Chambre, donnent l'occasion aux députés d'examiner en détail des questions complexes et d'approfondir leur connaissance d'aspects précis de la politique gouvernementale. Les comités constituent aussi une tribune où les députés peuvent entendre des spécialistes sur un éventail de sujets et rendre publique l'information qui leur est transmise.

Les comités ne sont pas des organes décisionnels. Lorsqu'ils terminent l'étude d'une question, ils font part de leurs constats,

COMITÉS PERMANENTS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES AU COURS DE LA 39^e LÉGISLATURE

Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique

Affaires autochtones et développement du Grand Nord

Affaires étrangères et développement international

Agriculture et agroalimentaire

Anciens combattants

Citoyenneté et immigration

Commerce international

Comptes publics

Condition féminine

Défense nationale

Environnement et développement durable

Finances

Industrie, sciences et technologie

Justice et droits de la personne

Langues officielles

Opérations gouvernementales et prévisions budgétaires

Patrimoine canadien

Pêches et océans

Procédure et affaires de la Chambre

Ressources humaines, développement social et condition des personnes handicapées

Ressources naturelles

Santé

Sécurité publique et nationale

Transports, infrastructure et collectivités

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

Bibliothèque du Parlement

Examen de la réglementation

STATISTIQUES SUR LES COMITÉS DE LA CHAMBRE POUR 2007–2008

Nombre total de séances : 1 087

Nombre total d'heures de séance : 1 840

Nombre total de témoins : 3 060

Nombre total de rapports : 190

conclusions et recommandations à la Chambre dans un rapport. Les comités peuvent influencer sur l'élaboration de politiques et la prise de décisions et exiger, dans leurs rapports, une réponse du gouvernement dans les 120 jours qui suivent.

Organisation des comités

Chaque comité permanent est dirigé par un président et deux vice-présidents. Le président, qui préside les délibérations et agit comme porte-parole, vote uniquement en cas d'égalité des voix. Il maintient l'ordre et le décorum et tranche les recours au Règlement et les questions de procédure, en plus de diriger les travaux du comité.

En tant qu'agent impartial et indépendant du comité, le greffier du comité est au service de tous les membres du comité. Parce qu'il connaît à fond les règles de la Chambre des communes, le greffier peut être consulté sur les questions de procédure. Il agit comme coordonnateur, organisateur et agent de liaison du comité et est appelé, à ce titre, à communiquer fréquemment avec le personnel des députés, avec les ministères et avec les membres du public.

TYPES DE COMITÉS

Comité permanent

Le comité permanent surveille les activités des ministères et étudie les projets de loi et les budgets des dépenses.

Comité spécial

Le comité spécial est constitué par la Chambre des communes pour enquêter sur une question précise; il cesse d'exister après avoir présenté son rapport final à la Chambre.

Comité législatif

Le comité législatif étudie un projet de loi qui lui est confié par la Chambre et en fait rapport à celle-ci, avec ou sans amendements. Il cesse d'exister après avoir remis son rapport à la Chambre.

Comité mixte

Le comité mixte est composé d'un nombre proportionnel de sénateurs et de députés.

Sous-comité

Un comité permanent peut déléguer à un sous-comité une partie ou la totalité de ses pouvoirs, sauf celui de faire directement rapport à la Chambre des communes.

Le Hansard est le compte rendu officiel des débats parlementaires. Il est affiché en ligne sur le site Web du Parlement du Canada (www.parl.gc.ca) et publié sous forme imprimée.

PROFIL RAYONNEMENT

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

En plus du précieux appui qu'elle offre au Sénat et à la Chambre des communes, la Bibliothèque du Parlement est une ressource importante pour l'ensemble des Canadiens. Grâce au plus de 17 kilomètres linéaires de documents qui garnissent ses rayons, son personnel est en mesure de répondre à des centaines de demandes de renseignements et de services de référence par jour en provenance de bureaux de députés, ainsi que de fonctionnaires du Parlement, de comités et d'associations parlementaires. Par l'entremise de ses programmes destinés au public, la Bibliothèque offre aussi aux citoyens de l'information et des services au sujet du Parlement, comme des programmes et des produits à l'intention des enseignants, des publications imprimées et électroniques, des visites guidées, des expositions et des boutiques parlementaires, l'une sur place et l'autre virtuelle.

PROFIL RAYONNEMENT

CENTRAIDE



Chaque année, la Chambre des communes organise des activités de financement afin d'appuyer la campagne de Centraide. En 2000, les contributions des employés ont atteint plus de 40 000 \$, dépassant ainsi l'objectif de 15 %. En 2005, ils ont contribué pour plus du double, soit 84 872 \$. Et en 2007, la campagne a permis de recueillir 109 479 \$ en contributions.

Les organisateurs de la campagne Centraide dévoilent le montant partiel recueilli en 2007 à la Greffière.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES



À l'œuvre comme représentant du Canada sur la scène internationale

Par la diplomatie parlementaire, les députés jouent un rôle actif sur la scène internationale où ils représentent et font mieux connaître le Canada. Qu'ils participent à des conférences internationales, militent pour la démocratie ou favorisent des liens économiques et sociaux avec des pays développés ou en développement, les députés aident à promouvoir les intérêts du Canada.

Les Présidents du Sénat et de la Chambre des communes contribuent aussi à établir des liens parlementaires avec d'autres pays en accueillant les ambassadeurs nouvellement accrédités au Canada lors de visites de courtoisie et en entretenant des contacts réguliers avec la communauté diplomatique dans la capitale.

Le Président de la Chambre des communes a été l'hôte de 48 visites de courtoisie en 2007–2008.

Défense des intérêts du Canada et partage de notre expérience

Le Président et les députés sont invités périodiquement à visiter d'autres assemblées législatives afin de discuter de questions d'intérêt commun, d'établir des liens et de partager des connaissances et de l'expertise. À l'invitation d'autres présidents d'assemblée, le Président Milliken a dirigé des délégations officielles dans les pays suivants en 2007–2008 :

- Trinité-et-Tobago (2–5 avril 2007)
- Allemagne (8–13 octobre 2007)

- Malaisie (1^{er}–9 novembre 2007)
- Pérou (15–20 mars 2008)

De plus, le Président a participé aux conférences parlementaires suivantes :

- Conférence des Présidents du G8, Berlin et Potsdam, en Allemagne (7–9 septembre 2007)
- 19^e Conférence des présidents d'assemblée du Commonwealth, Londres, au Royaume-Uni (2–6 janvier 2008)
- Conférence des présidents d'assemblée du Canada, Québec (24–26 janvier 2008)
- XV^e Réunion interparlementaire Canada-Mexique, Mazatlán, au Mexique (17–19 février 2008)

Accueil des parlementaires et dignitaires étrangers

En plus de se rendre à l'étranger, les Présidents du Sénat et de la Chambre des communes reçoivent les parlementaires et dignitaires étrangers en visite au Canada. En 2007–2008, le



Photo du groupe des participants de la XV^e Réunion interparlementaire Canada-Mexique, tenue au Mexique en février 2008.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES

Parlement du Canada a été l'hôte des visites officielles des délégations et des présidents étrangers suivants :

- L'honorable David Hawker, député, président de la Chambre des représentants de l'Australie, et une délégation parlementaire (14–21 avril 2007)
- Son Excellence M. Jaime José Matos da Gama, président de l'Assemblée de la République portugaise, et une délégation parlementaire (30 avril–4 mai 2007)
- Son Excellence M. Franco Marini, président du Sénat de la République italienne (4–7 septembre 2007)
- La très honorable baronne Hayman, présidente de la Chambre des Lords du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (24–28 septembre 2007)
- Son Excellence M^{me} Jozefina Topalli, députée, présidente de la République d'Albanie, et une délégation parlementaire (14–20 octobre 2007)
- Son Excellence M. Degefe Bula, président de la Chambre de la Fédération de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, et une délégation parlementaire (15–21 octobre 2007)
- Son Excellence M^{me} Katalin Szili, députée, présidente de l'Assemblée nationale de la République de Hongrie, et une délégation parlementaire (28 octobre–1^{er} novembre 2007)
- Son Excellence M. Wolfgang Ertlitz, président du Conseil fédéral de la République d'Autriche, et une délégation parlementaire (25–30 novembre 2007)
- Son Excellence M. Danzan Lundeejantsan, président du Grand Khoural (Parlement) de l'État de la Mongolie, et une délégation parlementaire (2–7 décembre 2007)
- Son Excellence M. Norbert Lammert, président du Parlement fédéral (Bundestag) de la République fédérale d'Allemagne (30 janvier–5 février 2008)
- L'honorable Kathleen Casey, présidente de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard (12–13 février 2008)
- L'honorable Roger Fitzgerald, président de la Chambre d'assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador (12–13 février 2008)

Les visites à l'étranger et l'accueil de délégations étrangères sont l'occasion pour les parlementaires de partager des idées avec leurs homologues des quatre coins du monde, de discuter de préoccupations communes et de trouver des solutions durables à des problèmes. La démocratie parlementaire, la sécurité internationale, l'agriculture, l'immigration, le commerce et l'investissement, l'environnement et le développement international sont au nombre des sujets fréquemment abordés lors de ces rencontres.

Le Parlement du Canada fait aussi partie de diverses associations parlementaires qui tiennent chacune des conférences, des

PROFIL RAYONNEMENT

PROGRAMME D'ÉTUDES DES HAUTS FONCTIONNAIRES PARLEMENTAIRES

La Chambre des communes s'assure notamment un rayonnement interparlementaire et international grâce au Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires. Ce programme offre aux hauts fonctionnaires d'assemblées législatives étrangères et canadiennes l'occasion de se familiariser avec le fonctionnement du Parlement du Canada et, par la même occasion, de réfléchir sur leurs propres pratiques. Offert sous l'égide du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement, ce programme donne aux participants la possibilité d'observer les services de procédure, d'administration et de recherche destinés aux parlementaires, d'en discuter et d'échanger avec des hauts fonctionnaires du Parlement du Canada. Trois rencontres ont eu lieu dans le cadre du programme en 2007–2008, dont une à l'intention des hauts fonctionnaires des parlements du Conseil de coopération du Golfe.

Les participants de la séance du Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires tenue en novembre 2007.

Debout, de g. à dr. :

*M. Alistair Doherty (Royaume-Uni – Chambre des communes)
M^{me} Marie Thérèse Soya (Cameroun – Assemblée nationale)
M^{me} Gloria Nakebu-Esiku (Assemblée législative Est Africaine)
M. Sambo Sin (Cambodge – Assemblée nationale)
M^{me} Vuyokazi Hellen Mnana (Afrique du Sud – Conseil national des provinces)
M. Jagdish Kumar (Inde – Conseil des États)
M. Ganbat Bayasgalan (Parlement de la Mongolie)
M. Untung Djumadi (Indonésie – Chambre des représentants)*

Assis, de g. à dr. :

*M^{me} Elizabeth Watson (Parlement de l'Écosse)
M^{me} Anca-Daniela Chesaru (Roumanie – Chambre des députés)
M. Brahm Dutt (Inde – Chambre du peuple)
M. Peter Milliken, député, Président de la Chambre des communes du Canada
M. Galal Al-Halali (Yémen – Conseil consultatif)
M. Manuel Mamadi Fati (Guinée-Bissau – Assemblée nationale populaire)*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES / CHRIS DIOTTE



colloques et des réunions. Ces activités sont autant d'occasions pour les parlementaires canadiens de promouvoir les intérêts du Canada à l'étranger et d'entretenir nos relations bilatérales et multilatérales avec d'autres pays.

Beaucoup de questions qui préoccupent les députés et les électeurs transcendent les frontières nationales et régionales. Les parlementaires canadiens doivent prendre en considération les points de vue et les intérêts d'autres États, particulièrement dans le contexte de la mondialisation, où les décisions prises par les organismes internationaux peuvent avoir une incidence sur la vie quotidienne de nos citoyens. Voici quelques exemples des activités menées par les députés à cet égard :

- L'Organisation mondiale du commerce (OMC) tient des symposiums publics annuels où les participants occupant des fonctions dans divers milieux — gouvernement, parlement, société civile, entreprises, universités et médias — réfléchissent ensemble au fonctionnement du système commercial multilatéral et se penchent sur le fonctionnement institutionnel de l'OMC. Dans le cadre du programme de 2007, une délégation a participé à un groupe de discussion sur le changement climatique, organisé par l'Union interparlementaire.
- Le Forum interparlementaire des Amériques a envoyé une délégation à la 37^e session régulière de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains. Le thème principal, *Énergie pour le développement durable*, intéressait



Visite au Canada de Son Excellence Monsieur Viktor Zubkov, premier ministre de la Fédération de Russie en compagnie du Président Milliken.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES / CHRIS DIOTTE

particulièrement la délégation, dont les membres ont pu ainsi approfondir leur compréhension de questions touchant l'hémisphère.

- Lors de rencontres avec des gouverneurs et des législateurs d'État américains, les membres du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis ont préconisé des mesures susceptibles de profiter aux entreprises canadiennes, comme la mise en œuvre équilibrée de l'Initiative relative aux voyages dans l'hémisphère occidental.

FLAMME DU CENTENAIRE DU CANADA



Le 1^{er} janvier 1967, le premier ministre Lester B. Pearson lançait les fêtes du 100^e anniversaire du Canada en allumant pour la première fois la Flamme du centenaire. Entourée des écussons des provinces et territoires canadiens, et s'élançant au dessus de l'eau de la fontaine, la Flamme du centenaire symbolise l'unité canadienne d'un océan à l'autre.

En vertu d'une loi adoptée par le Parlement en 1991, les pièces de monnaie jetées dans la fontaine contribuent au financement de travaux de recherche qui sont menés par et pour des Canadiens handicapés.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES / BERNARD THIBODEAU

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les origines de la Bibliothèque du Parlement remontent à la création, dans les années 1790, des bibliothèques législatives du Haut et du Bas-Canada. La fusion des deux bibliothèques a eu lieu après l'union du Haut et du Bas-Canada en 1841.



Le 25 avril 2007, les présidents du Sénat et de la Chambre des communes ont eu l'honneur d'accueillir Son Excellence Monsieur László Sólyom, président de la République de Hongrie.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES / CHRIS DIOTTE

- En 2007, les membres de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN ont travaillé avec d'autres délégués à l'examen de questions comme les répercussions du réchauffement planétaire sur la sécurité, ainsi que les conséquences, pour la sécurité, de la capacité de certains pays de se doter d'armes nucléaires. Les membres canadiens étaient très actifs dans les débats sur la mission de l'OTAN en Afghanistan.

Groupes interparlementaires

Les groupes interparlementaires renforcent les liens entre les parlementaires du Canada et leurs homologues d'autres pays. Ces groupes favorisent la coopération et la compréhension mutuelle entre les pays. Le Parlement du Canada participe aux travaux de groupes interparlementaires officiels avec l'Allemagne, Israël, l'Italie et l'Irlande. Les activités de ces groupes sont financées grâce aux frais d'adhésion versés par les parlementaires.

Pour en savoir plus sur le processus législatif et les activités de la Chambre des communes, consultez le site Web du Parlement du Canada (www.parl.gc.ca).

ASSOCIATIONS PARLEMENTAIRES

Le Parlement du Canada fait partie de cinq associations bilatérales et de sept associations multilatérales.

Associations bilatérales

- Association interparlementaire Canada-France
- Association interparlementaire Canada-Royaume-Uni
- Association législative Canada-Chine
- Groupe interparlementaire Canada-États-Unis
- Groupe interparlementaire Canada-Japon

Associations multilatérales

- Assemblée parlementaire de la Francophonie
- Association parlementaire Canada-Afrique
- Association parlementaire Canada-Europe (qui comprend la délégation canadienne à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe)
- Association parlementaire de l'OTAN
- Association parlementaire du Commonwealth
- Forum interparlementaire des Amériques
- Union interparlementaire

Arrière-scène : l'Administration de la Chambre des communes

APPUYER LES DÉPUTÉS, RENFORCER LA CHAMBRE DES COMMUNES

Les employés de l'Administration de la Chambre des communes s'enorgueillissent de leur travail qui consiste à appuyer les députés et à renforcer les assises de la Chambre des communes en facilitant la mise en œuvre des initiatives des parlementaires.

L'Administration de la Chambre, qui peut compter sur l'appui professionnel de plus de 1 800 employés, se compose de six secteurs administratifs : les Services de la procédure; le Bureau du légiste et conseiller parlementaire; les Services de l'information; les Services de la Cité parlementaire; les Services des finances; et les Services des ressources humaines et de la planification corporative.

Le personnel de l'Administration de la Chambre relève de la Greffière de la Chambre des communes, laquelle est responsable devant le Président et remplit les fonctions de secrétaire du Bureau de régie interne.

Le Bureau de régie interne gère l'Administration de la Chambre. Présidé par le Président de la Chambre des communes et composé de députés de tous les partis politiques reconnus, le Bureau de régie interne est responsable de toutes les questions de politiques financières et administratives touchant la Chambre des communes.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le choix des architectes appelés à concevoir le premier édifice du Parlement a été fait en 1859. Les plans de Fuller et Jones ont été retenus en partie parce qu'ils prévoyaient de la place pour la presse et le public. Le président du jury, Samuel Keefer, estimait que ces plans étaient les seuls qui répondaient aux besoins esthétiques et pratiques du gouvernement à cet égard.

LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

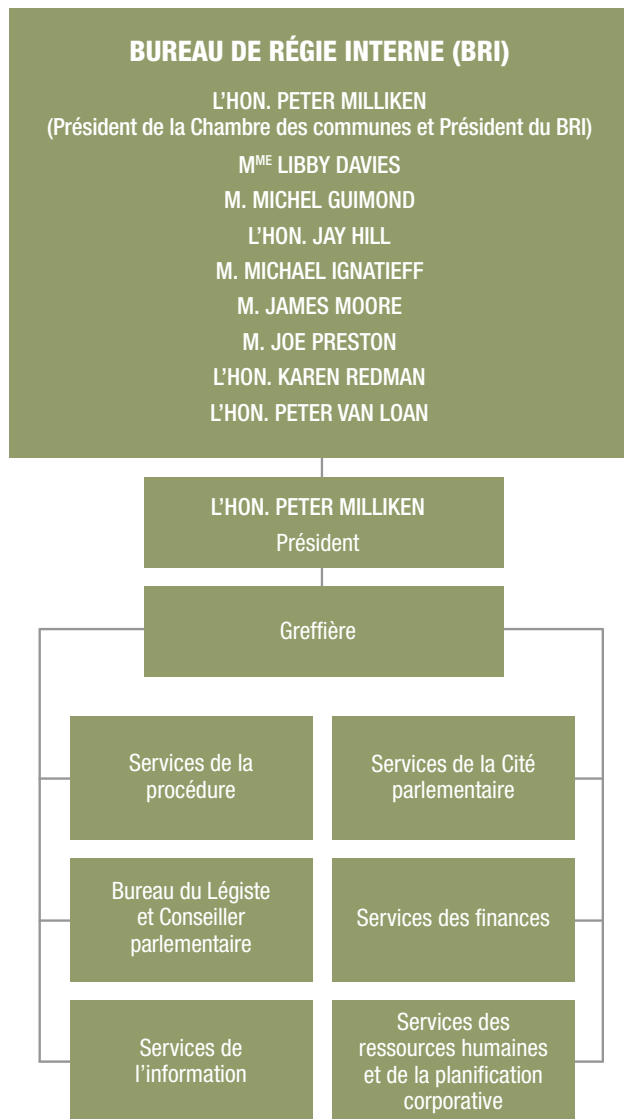


Debout, de g. à dr. : *M. Michel Guimond, député, whip du Bloc Québécois; M. Joe Preston, député (PCC); M. Michael Ignatieff, député (PLC); M. James Moore, député, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et pour la porte d'entrée du Pacifique et les Olympiques de Vancouver-Whistler; l'hon. Jay Hill, C.P., député, secrétaire d'État et whip en chef du gouvernement; M^{me} Audrey O'Brien, Greffière de la Chambre des communes; l'hon. Peter Van Loan, C.P., député, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la Réforme démocratique.*

Assis, de g. à dr. : *L'hon. Karen Redman, C.P., députée, whip de l'Opposition officielle; l'hon. Peter Milliken, député, Président de la Chambre des communes et président du Bureau de régie interne; M^{me} Libby Davies, députée, leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre.*

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES / CHRIS DIOTTE

Organigramme de l'Administration de la Chambre des communes



PROFIL RAYONNEMENT

GROUPE CANADIEN D'ÉTUDE DES PARLEMENTS

Créé en 1978, le Groupe canadien d'étude des parlements (GCEP) est un organisme sans but lucratif et neutre formé de spécialistes du domaine parlementaire, d'universitaires et de fonctionnaires qui s'intéressent à la vocation et à la réforme des institutions parlementaires. Il organise des conférences, des colloques et des tournées de conférences et produit des publications afin de stimuler la discussion et de favoriser une meilleure compréhension du régime parlementaire. Les activités du Groupe sont rendues possibles grâce aux cotisations et au travail bénévole de ses membres, et au soutien du Sénat et de la Chambre des communes. Toute personne qui s'intéresse au Parlement ainsi qu'aux institutions et affaires parlementaires peut adhérer au Groupe. Pour en savoir plus sur l'organisme et les prochaines activités, consultez le site du Groupe canadien d'étude des parlements en ligne à www.studyparliament.ca.

SAVIEZ-VOUS QUE...

La législature canadienne la plus courte a duré deux mois et six jours (31^e législature, du 9 octobre 1979 au 14 décembre 1979).

La législature canadienne la plus longue a duré cinq ans, 10 mois et 22 jours (12^e législature, du 15 novembre 1911 au 6 octobre 1917).

PROFIL RAYONNEMENT

FORUM DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS SUR LA DÉMOCRATIE PARLEMENTAIRE

Lancé en 1996, ce programme de perfectionnement professionnel unique en son genre s'adresse aux enseignantes et enseignants d'un bout à l'autre du Canada désireux de parfaire leurs connaissances du régime parlementaire et de l'éducation civique. En novembre de chaque année, le programme réunit sur la Colline du Parlement quelque 70 enseignants pour un programme intensif d'une semaine administré par la Bibliothèque du Parlement.

Appuyer les objectifs stratégiques

L'*Aperçu stratégique pour la 39^e législature*, publié en 2006, présente quatre objectifs stratégiques de l'Administration de la Chambre des communes qui traduisent sa vision, ses valeurs et son mandat et qui encadrent ses activités à l'appui des députés.

Les objectifs stratégiques de l'Administration de la Chambre sont les suivants :

1. appuyer le rôle changeant des députés et de l'institution;
2. améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution;
3. favoriser la compréhension et appuyer l'avancement des institutions législatives;
4. appliquer dans un contexte parlementaire les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses.

La présente section du *Rapport aux Canadiens* décrit les grandes réalisations de l'Administration de la Chambre en 2007–2008 à l'appui de ces objectifs et dresse aussi la liste de ses principaux engagements pour 2008–2009.

1. Appuyer le rôle changeant des députés et de l'institution

La démocratie parlementaire canadienne ne cesse d'évoluer en fonction de nouveaux défis. L'Administration de la Chambre des communes appuie les efforts déployés par tous les députés pour relever ces défis, en leur fournissant des moyens novateurs pour accéder à l'information parlementaire et en facilitant l'évolution des usages et des règles parlementaires.

Faciliter l'évolution des usages et des règles parlementaires

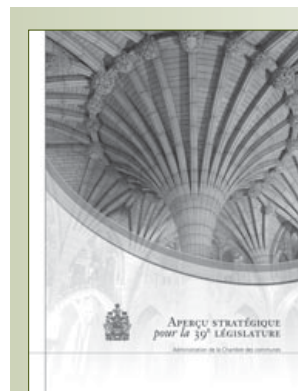
Seuls quelques légers changements ont été apportés au *Règlement* de la Chambre au cours de la dernière année, mais beaucoup d'événements inhabituels ont eu une profonde incidence sur les précédents et les usages. Jusqu'à ce que les documents de référence sur la procédure puissent être mis à jours, le personnel de la procédure à l'Administration se tient prêt à informer les députés et leur bureau des options possibles en matière de procédure pour arriver à leurs fins. Les consultations ont un but strictement informatif; la planification stratégique n'est pas du ressort de l'Administration, qui se doit d'être neutre,

mais relève plutôt des conseillers et des attachés de recherche des partis politiques.

Améliorer l'accès à l'information parlementaire pour les députés

Les administrations du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement continuent de suivre les principes d'une vision et d'une stratégie communes à long terme afin d'améliorer les services d'information parlementaire à l'échelle du Parlement. Au cours de l'année à venir, le Groupe de travail sur la gestion de l'information parlementaire, qui représente les trois institutions, continuera l'élaboration d'un modèle de gestion qui définit les rôles et les responsabilités afin que tous les participants puissent collaborer efficacement.

L'Administration de la Chambre veille à ce que les députés aient accès aux outils de gestion de l'information dont ils ont besoin dans leur travail. En 2007–2008, les députés ont commencé à pouvoir accéder sur demande aux versions télévisée et audio des délibérations, par le biais du service ParlVU. Le service « Aujourd'hui à la Chambre » offre aussi des renseignements en ligne sur les activités quotidiennes à la Chambre des communes, et les députés peuvent dorénavant examiner les ébauches de transcription des délibérations (les « bleus »), à partir de leur assistant numérique personnel.



L'*Aperçu stratégique* est préparé au début de chaque législature et décrit aux députés l'orientation stratégique et les principaux engagements de l'Administration de la Chambre pour la durée de la législature en fonction de leurs besoins. La plus récente version de l'*Aperçu stratégique* est disponible sur le site Web du Parlement du Canada (www.parl.gc.ca).

La deuxième étape du projet *Smart Book* est en cours; *Smart Book* est un logiciel permettant de publier des documents en versions papier et électronique et d'améliorer l'acheminement des documents aux Affaires internationales et interparlementaires. Il servira aussi à gérer et à publier les articles du Compendium de la procédure de la Chambre des communes, facilitant la mise à jour de cette importante ressource en ligne.

Le réseau de la Cité parlementaire a été mis à niveau récemment dans la plupart des édifices afin d'offrir une plate-forme plus fiable et gérable pour la prestation de services d'information. En 2008–2009, l'Administration de la Chambre terminera, à l'intention des députés, la mise en œuvre d'un environnement de stockage de l'information sûr, fiable et centralisé. De plus, l'amélioration des services de réseau dans les bureaux de circonscription des députés est en cours afin d'offrir des services de communication plus rapides et souples.

2. Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution

L'Administration de la Chambre a mis en œuvre une série d'initiatives pour améliorer les pratiques de gestion et de planification, ainsi que mettre à niveau les services et les installations technologiques afin que les députés et les employés puissent servir les Canadiens plus efficacement.

Améliorer l'utilisation et l'application des technologies de l'information

Il a été possible, en investissant dans les services technologiques, d'améliorer les systèmes qu'utilise la Chambre des communes pour gérer les finances et les ressources humaines afin que la gestion de l'information et la prestation des services soient plus efficaces.

Cette année, l'Administration de la Chambre a terminé la mise à niveau du Système de gestion des ressources humaines, afin qu'il soit plus facile pour les députés de conserver et de gérer les renseignements dans ce domaine. De plus, un Programme de gestion de la qualité des données en ressources humaines est en voie d'être adopté afin de mettre en place des contrôles, des normes et des processus pour fournir aux clients de meilleurs renseignements. Les formulaires électroniques qu'utilisent les députés pour déclarer leurs frais de déplacement, engager des employés et effectuer d'autres opérations dans le cadre de leur travail ont été modifiés afin d'en faciliter l'utilisation.

Un projet pilote sera lancé en 2008–2009 pour permettre aux députés de faire l'acquisition de fournitures de bureau par voie électronique à partir de leur bureau de circonscription et d'obtenir une mise à jour automatique de leur budget. La mise à niveau du Système de gestion financière et du Programme de gestion de la qualité des données en ressources humaines se poursuivra. Un programme de gestion de la qualité des données financières sera aussi mis en application en 2008–2009.

Améliorer le processus de production de rapports de comité

En collaboration avec ses partenaires de la Bibliothèque du Parlement et du Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, l'Administration de la Chambre a revu et peaufiné le processus de production des rapports de comité. Ce projet a aidé à rationaliser le processus décisionnel, à mieux coordonner le suivi des rapports et à respecter les délais de production.

Gérer le Programme d'orientation des députés et des préparatifs électoraux

Le Programme d'orientation des députés et des préparatifs électoraux permet de fournir à temps et de façon coordonnée aux députés les renseignements et les services administratifs, financiers et procéduraux dont ils ont besoin avant, pendant et après les élections générales et les élections partielles. Forte des enseignements tirés des élections précédentes, l'Administration de la Chambre est en train de mettre en œuvre un mode de gestion plus rigoureux et structuré et d'améliorer les services aux nouveaux députés. Le Programme a récemment été intégré au secrétariat du Bureau de régie interne.

Améliorations du site Web des comités

Des améliorations ont été apportées au site Web des comités dans la foulée de l'approche adoptée pour le service « Aujourd'hui à la Chambre ». Les améliorations respectent les normes d'accessibilité, permettent de normaliser les sites et d'en faciliter l'entretien, et assurent un meilleur accès à l'information sur les activités, les membres et les témoins des comités.

Guide à l'intention des occupants du fauteuil et des greffiers au Bureau

L'Administration a préparé une nouvelle édition du guide à l'intention des occupants du fauteuil. Ce document, qui devrait être imprimé en 2008 et qui s'intitule *Conseils pratiques : Guide pour les occupants du fauteuil*, sera disponible dans un format

PROFIL RAYONNEMENT CONFÉRENCE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE (OSCE)

En 2008, le Parlement du Canada poursuivra une longue tradition en se faisant l'hôte de conférences parlementaires dans différentes régions du pays. Du 18 au 21 septembre, Toronto accueillera 250 délégués de 56 États membres de l'OSCE. Cette conférence sera l'occasion pour les parlementaires du monde entier de réfléchir aux défis que doivent relever les membres de l'OSCE.



Édifices de la Cité parlementaire en rénovation.

PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES / BERNARD THIBODEAU

abrégé afin que les présidents de séance puissent le consulter rapidement lorsqu'ils dirigent les débats à la Chambre.

Rénovations à la Cité parlementaire

L'Administration de la Chambre poursuit ses efforts afin de respecter les principaux objectifs de la vision et du plan à long terme (VPLT) pour la Cité parlementaire. Le plan vise à faire en sorte que les députés soient installés dans des locaux répondant aux exigences d'un lieu de travail moderne, ainsi qu'à réduire l'incidence des rénovations sur les activités et les services parlementaires. De plus, le plan (VPLT) respecte le cachet historique et la beauté des édifices et des terrains du Parlement, assure leur conservation et les prépare à répondre aux besoins futurs. Il suppose une étroite collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, puisque le Parlement est locataire des édifices de la Cité et de la colline.

La planification des importants travaux de remise en état de l'édifice de l'Ouest continue, avec la restauration des tours sud-est et nord. Les travaux de rénovation d'autres immeubles se poursuivent afin d'héberger temporairement les bureaux des parlementaires et les salles de comité, qui doivent quitter l'édifice de l'Ouest pour la durée des travaux de remise en état.

Planification de la continuité des opérations

La planification continue a pour objectif de faire en sorte que la Chambre et les comités puissent poursuivre leurs activités essentielles s'il advenait qu'une situation d'urgence oblige la Chambre des communes à déménager. Les services essentiels de tous les secteurs de la Chambre des communes ont été recensés.

Appuyer la sécurité parlementaire

Pour appuyer les activités de sensibilisation à la sécurité dans la Cité parlementaire, l'Administration de la Chambre a publié des

documents et donné des exposés sur les conseils pratiques et les protocoles en matière de sécurité. Ces renseignements sont intégrés aux pratiques de sécurité de la Chambre des communes et sont régulièrement évalués.

Le partenariat parlementaire entre les représentants de la sécurité du Sénat, de la Chambre des communes et de la GRC assure une orientation stratégique qui respecte la vision et le plan à long terme de la Cité, tout en assurant au quotidien de bonnes pratiques en la matière.

3. Favoriser la compréhension et appuyer l'avancement des institutions législatives

Élargir la compréhension du Parlement

Pour qu'un plus large éventail de clients, dont les médias et les organismes professionnels et universitaires, comprenne les rouages du Parlement, l'Administration de la Chambre a entrepris de préparer la deuxième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, une étude exhaustive des règles et des précédents en procédure à la Chambre des communes. La nouvelle édition, qui devrait paraître en 2009, tiendra compte des changements au Règlement et aux pratiques de la Chambre des communes qui se sont produits depuis la publication de la première édition en 2000.

Offrir des occasions d'apprentissage

L'Administration de la Chambre continue d'offrir des séances de formation en procédure parlementaire à divers clients, dont les députés et leur personnel. Une version intensive et approfondie de cette formation est aussi dispensée aux nouveaux cadres de l'Administration de la Chambre. De concert avec le Sénat et l'École de la fonction publique du Canada, l'Administration de la Chambre donne des séances de formation qui expliquent les fonctions et les règles du Parlement aux fonctionnaires fédéraux.

4. Appliquer dans un contexte parlementaire les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses

Dans la foulée des efforts déployés pour garantir l'imputabilité et la transparence envers la population canadienne, la Chambre des communes met en œuvre une gamme de processus de gestion et de pratiques exemplaires favorisant la gestion responsable des ressources.

Mise en œuvre du modèle de dirigeant principal des finances

Étant donné le regain d'intérêt suscité par la saine gestion financière dans les secteurs public et privé, les Services financiers de l'Administration de la Chambre ont entrepris de mettre en œuvre le modèle de dirigeant principal des finances (DPF). L'adoption de ce modèle permettra de mettre en place les

personnes et l'infrastructure nécessaires pour offrir le meilleur service possible aux députés. Ainsi, le modèle du DPF permettra de :

- mener des stratégies financières efficaces par le truchement de systèmes modernes, de contrôles internes et de pratiques exemplaires;
- générer une information financière intégrée de grande qualité;
- mesurer le rendement et cerner les secteurs à améliorer;
- tirer parti de la technologie pour réduire l'activité transactionnelle.

L'Administration de la Chambre est en train de mettre en application un cadre intégré de planification des investissements. Le cadre s'ajoute au processus de planification pour faire en sorte que les investissements soient effectués de façon stratégique, en tenant compte des besoins, des coûts, des risques, des sources de financement, des possibilités d'investissement et des résultats recherchés. En 2007–2008, la Chambre des communes a lancé son premier cycle officiel de planification intégrée des investissements, avec la préparation de son plan quinquennal d'investissement (2009–2013).

Pour ce qui est des rapports financiers, une entreprise extérieure continue d'effectuer la vérification des états financiers de l'Administration de la Chambre. Un rapport de vérification sans réserve a été publié en 2007. Afin de respecter l'objectif du modèle de DPF de créer des conditions propices à la production de renseignements financiers de grande qualité, plusieurs examens d'assurance de la qualité ont été réalisés, notamment des examens financiers et après-paiement.

Dans le cadre du plan pluriannuel des politiques qui oriente l'examen et l'élaboration des politiques, l'Administration de la Chambre a examiné les exigences et les limites en matière de délégation de pouvoirs et les règles régissant les cadeaux officiels, ainsi que la politique touchant l'encaissement, le contrôle et le dépôt d'espèces. Elle est aussi en train de revoir la politique sur l'approvisionnement afin de limiter les coûts et les risques associés au processus d'approvisionnement.

D'autres activités sont prévues en 2008–2009 dans le cadre du plan pluriannuel des politiques. Une politique de gestion des biens sera élaborée afin d'établir un cadre de déclaration et de responsabilisation favorisant le rendement optimal des biens. De plus, des guides de politiques et de gestion financières à l'intention des comités, des associations parlementaires et des échanges parlementaires seront examinés, ainsi que des politiques régissant la récupération des biens et des privilèges avant le départ d'un employé.

Maintenir l'efficacité et la modernité des effectifs

L'Administration de la Chambre poursuit la planification et la mise en œuvre de certaines activités pour continuer d'être un employeur compétitif, doté d'un effectif dynamique. Plusieurs

PROFIL RAYONNEMENT

PARTENAIRES POUR UNE COLLINE VERTE

Aux yeux de la population canadienne, la protection de l'environnement est une valeur essentielle, et le Parlement est heureux de faire sa part. Grâce à un programme appelé Partenaires pour une Colline verte, mis sur pied en 2004,

le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement conjuguent leurs efforts pour assurer une bonne

gestion environnementale de la Cité parlementaire. Le programme témoigne de leur engagement à préserver et à améliorer l'environnement de la Colline parlementaire par la mise en pratique des « 4R » de la protection environnementale : réduire, réutiliser, recycler et repenser. Il vise aussi à sensibiliser la population au sujet de l'importance de la préservation et de la protection de l'environnement, qui comprend la Cité parlementaire. Le programme vise tous les édifices de la Cité parlementaire où travaillent plus de 4 000 personnes, notamment les parlementaires et leur personnel, les employés de l'Administration du Sénat, de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement, et le grand public.



PARTENAIRES POUR
UNE COLLINE VERTE

PARTENAIRES POUR
UNE COLLINE VERTE

initiatives ont été lancées afin de relever les défis grandissants que présente la gestion des ressources humaines, notamment des mesures pour attirer des nouveaux employés et appuyer l'effectif actuel par des séances de formation et de leadership. Ces mesures feront en sorte que les employés de l'Administration auront les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des députés aujourd'hui et à l'avenir.

Pleins feux sur le potentiel des employés : la gestion des talents

Des profils de compétences ont été élaborés pour rendre compte des habiletés nécessaires pour les postes de gestionnaire, de superviseur, de professeur de langues et d'administrateur à l'Administration de la Chambre. Ces profils sont fondés sur les renseignements recueillis lors de groupes de discussion et d'entrevues menées auprès des titulaires de postes et leurs superviseurs. De plus, des spécialistes en ressources humaines ont appliqué des outils d'évaluation axés sur les compétences, mené des évaluations des besoins en matière d'apprentissage et préparé des plans d'apprentissage individuels et collectifs dans divers secteurs administratifs.

L'an prochain, l'élaboration d'un programme de leadership correspondant aux profils de compétences établis sera entreprise afin que tous les employés puissent mettre à profit leurs talents et contribuer au succès de l'organisation. Un programme structuré

de planification de la relève permettra aussi le transfert des connaissances et de la mémoire institutionnelle de l'organisation pour qu'elle puisse continuer à fournir des services et des renseignements de qualité aux députés.

Pleins feux sur les besoins des clients : la prestation de services

Comme le bassin des meilleurs talents ne cesse de diminuer, des programmes innovateurs ont été élaborés afin d'attirer de nouveaux employés. Le recrutement s'est notamment effectué dans les foires de l'emploi et par l'affichage d'offres d'emploi sur le site Web du Parlement du Canada, afin de rejoindre un plus grand nombre de candidats éventuels et de s'adapter à la culture de la nouvelle génération.

De nouveaux projets ont été réalisés en santé et sécurité au travail : élaboration d'un plan de réponse organisationnelle en cas de pandémie; mise en œuvre d'évaluations de risques pour la santé afin d'aider les employés à mieux concilier leur travail et leur vie personnelle; établissement d'un système intégré de gestion des conflits afin de favoriser un milieu de travail où les différends peuvent être résolus de façon constructive.

Pleins feux sur les besoins de l'institution : l'intendance

La Chambre des communes aspire à devenir un environnement de choix. Des consultations ont eu lieu sur l'élaboration d'une politique des ressources humaines, afin d'examiner et de rationaliser les principaux processus opérationnels et de rendre compte efficacement du rendement. Un rapport institutionnel sur l'équité en matière d'emploi, déposé auprès du Bureau de régie interne, définit les initiatives stratégiques qui permettront à l'organisation d'adapter ses priorités afin que la Chambre des communes recrute et conserve un nombre proportionnel de représentants des quatre groupes désignés pour atteindre l'équité

en matière d'emploi. On mettra au point de nouveaux rapports sur la gestion des ressources humaines à l'Administration de la Chambre afin de fournir des données exactes et à jour pour prendre les meilleures décisions possible.

Assurer la facilité d'accès aux ressources d'information

La Chambre des communes a créé un bureau central des dossiers et a terminé un inventaire et un examen des renseignements imprimés courants ou archivés. Cet examen a aussi donné lieu à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une structure de classification harmonisée au système de classification par sujet de la Chambre des communes, ainsi qu'à l'établissement de calendriers de conservation et d'élimination.

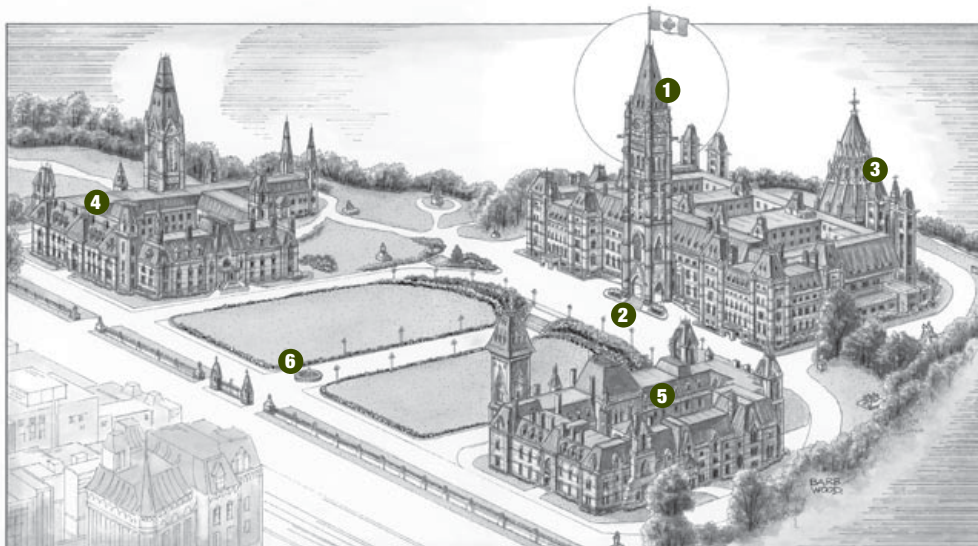
Gestion de l'environnement

Les Partenaires pour une Colline verte continueront de promouvoir de nouveaux programmes et projets afin d'améliorer la gestion de l'environnement sur la colline du Parlement, notamment : examiner l'utilisation des produits chimiques; promouvoir auprès des employés le programme des laissez-passer de transport en commun; étendre les programmes de recyclage afin de réduire la quantité de déchets envoyés au dépotoir. Une évaluation des programmes de gestion de l'environnement en 2007–2008 a montré que la Chambre a réussi à détourner 83 % des déchets des sites d'enfouissement. De plus, des critères écologiques stricts ont été intégrés au processus d'appel d'offres pour l'achat de peinture.

SAVIEZ-VOUS QUE ...

Depuis la Confédération, 12 Greffiers ont servi la Chambre des communes du Canada. Audrey O'Brien, la Greffière actuelle, est la première femme à occuper ce poste.

CARTE DE LA COLLINE DU PARLEMENT



- 1 La Tour de la Paix
- 2 Entrée principale de l'édifice du Centre
- 3 La Bibliothèque du Parlement
- 4 L'édifice de l'Ouest
- 5 L'édifice de l'Est
- 6 La Flamme du centenaire

GRAPHIQUE : BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT / BARB WOOD

Conclusion

En prenant part aux débats à la Chambre des communes, en participant utilement au travail des comités parlementaires et en représentant le Canada à l'étranger, les députés servent l'ensemble de leurs concitoyens et contribuent à façonner l'avenir du pays. Ils représentent les Canadiens au pays et à l'étranger en faisant écho à leur vaste éventail de préoccupations et de points de vue devant une tribune nationale.

Les « profils Rayonnement » qui parsèment le présent rapport donnent une idée de la façon dont les députés, avec l'appui de l'Administration de la Chambre, contribuent à renforcer la démocratie en offrant aux citoyens l'occasion de parfaire leur connaissance du fonctionnement de leur Parlement et des moyens à leur disposition pour contribuer aux travaux parlementaires. Les efforts de rayonnement prennent diverses formes : stages, recrutement d'étudiants coop, programmes conjoints et programme d'études, sans parler du Programme national des pages.

L'Administration de la Chambre des communes a continué d'accorder la priorité à la prestation de services et poursuivi ses efforts pour améliorer ses outils de travail et sa façon de travailler. Les innovations au chapitre des modes d'accès et de partage de l'information parlementaire essentielle, les mesures faites pour veiller à ce que le personnel et l'infrastructure en place offrent aux députés les meilleurs services possible et l'énergie investie dans la conception d'un modèle de gestion des talents qui permette d'attirer des employés qualifiés et de les inciter à demeurer au service de l'institution, ne sont que quelques-unes des principales initiatives menées par l'Administration de la Chambre. Non seulement ces efforts permettent de répondre aux besoins actuels des députés et du public, mais ils contribuent aussi à garantir que ces besoins continueront d'être satisfaits dans ce cadre en constante évolution.

La Chambre des communes s'est toujours fait un point d'honneur de bien servir les Canadiens; et c'est ce que les députés continueront de faire avec l'appui de l'Administration de la Chambre, au cours de la prochaine année.

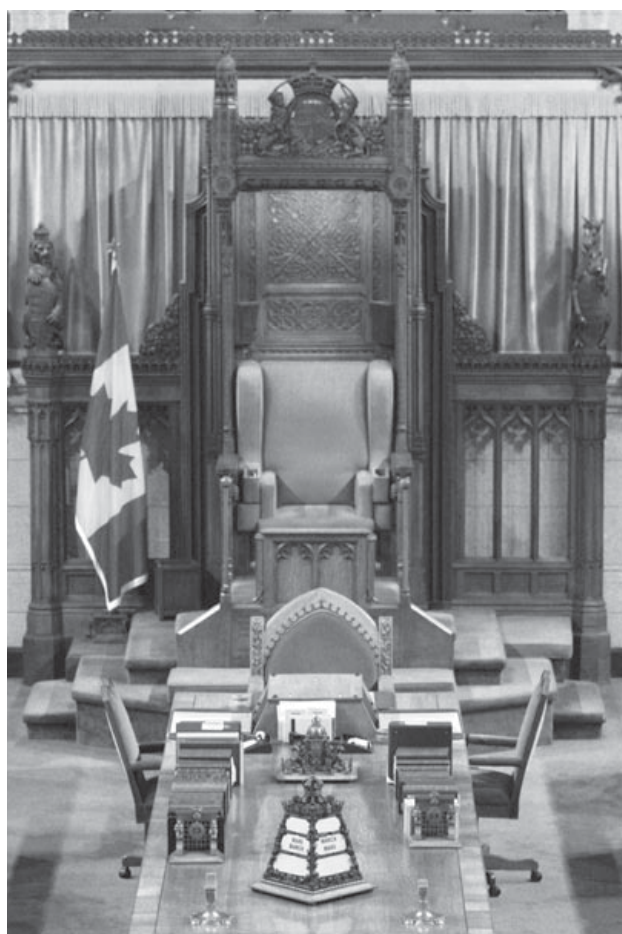


PHOTO : © CHAMBRE DES COMMUNES / CHRIS DIOTTE

Rapport financier*

Dépenses prévues comparativement aux dépenses réelles par autorisation

(en milliers de dollars)

2007-2008

Crédit	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires et ajustements	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écarts
5 Dépenses du programme	263 640	11 813	275 453	264 302	11 151
(L) Députés de la Chambre des communes **	111 844	(7 611)	104 233	104 233	0
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	35 047	(2 726)	32 321	32 321	0
SOMME PARTIELLE	146 891	(10 337)	136 554	136 554	0
TOTAL	410 531	1 476	412 007	400 856	11 151

** Traitements et indemnités des agents supérieurs et des députés de la Chambre des communes en vertu de la Loi sur le Parlement du Canada et contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires

Dépenses prévues comparativement aux dépenses réelles par activité de programme

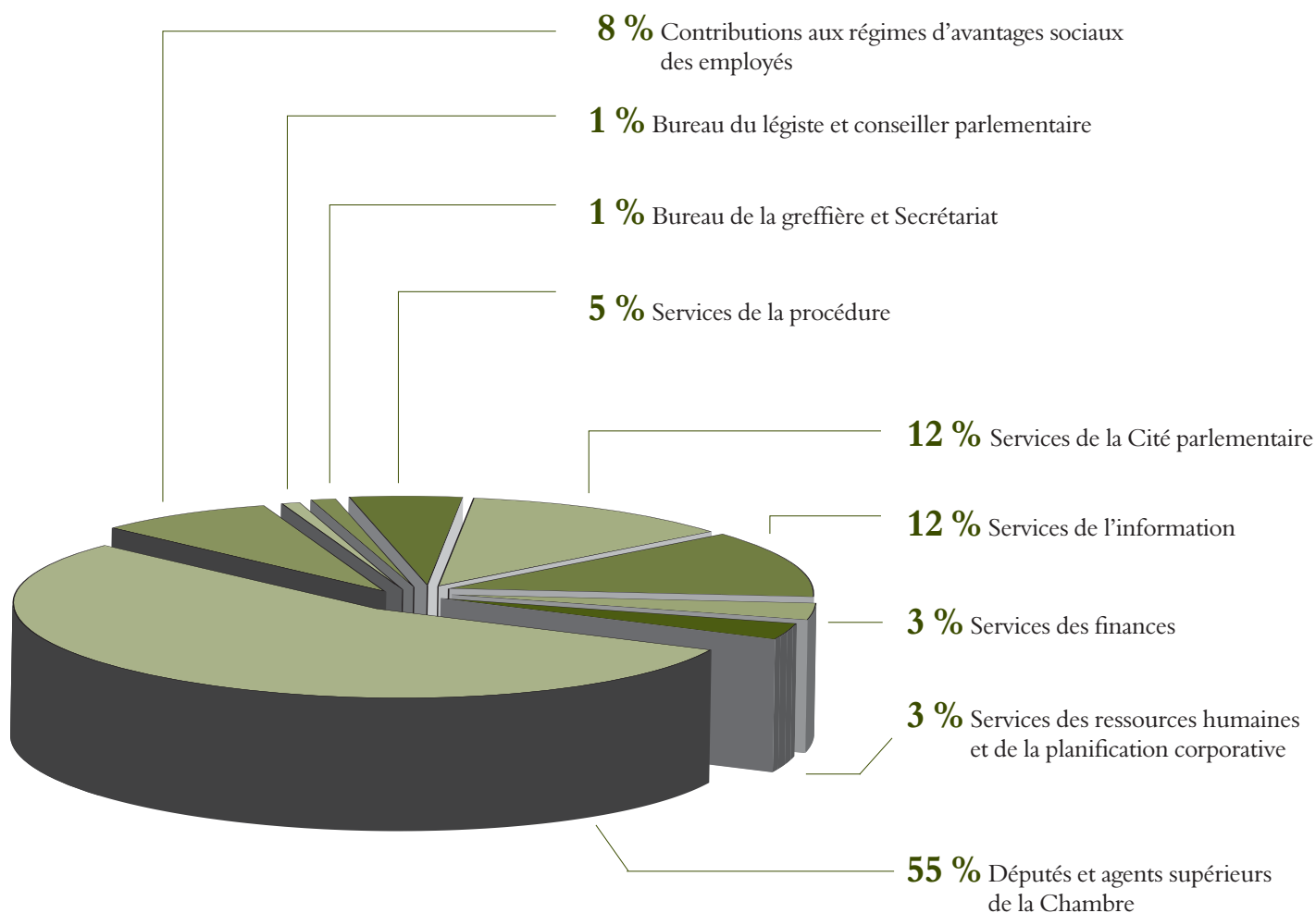
(en milliers de dollars)

2007-2008

Activité du programme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires et ajustements	Autorisations totales	Dépenses réelles	Écarts
Députés et agents supérieurs de la Chambre	233 830	(5 577)	228 253	221 903	6 350
Administration de la Chambre					
Bureau de la greffière et Secrétariat	1 714	55	1 769	1 755	14
Bureau du légiste et conseiller parlementaire	2 641	252	2 893	2 892	1
Services de la procédure	16 139	329	16 468	16 388	80
Comités permanents	5 000	250	5 250	1 333	3 917
Associations parlementaires	2 210	885	3 095	2 501	594
Services de la Cité parlementaire	45 216	2 486	47 702	47 597	105
Services de l'information	44 336	5 438	49 774	49 763	11
Services des finances	12 447	(1 447)	11 000	10 963	37
Services des ressources humaines et de la planification corporative	11 951	1 531	13 482	13 440	42
SOMME PARTIELLE	141 654	9 779	151 433	146 632	4 801
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	35 047	(2 726)	32 321	32 321	0
TOTAL	410 531	1 476	412 007	400 856	11 151

* Des modifications mineures pourraient être apportées aux résultats financiers.

2007-2008 – Dépenses réelles par service (en pourcentage)



Augmentation du Budget principal des dépenses comparativement à l'année précédente

(en milliers de dollars)

Budget principal des dépenses

Crédit	Titre du programme	2007-2008	2006-2007	Écarts
5	Dépenses du programme :			
	Députés et agents supérieurs de la Chambre	121 986	117 268	4 718
	Bureau de la greffière et Secrétariat	1 714	0	1 714
	Bureau du légiste et conseiller parlementaire	2 641	2 524	117
	Services de la procédure	23 349	25 647	(2 298)
	Services de la Cité parlementaire	45 216	42 045	3 171
	Services de l'information	44 336	42 040	2 296
	Services corporatifs ⁽¹⁾	0	26 788	(26 788)
	Services des finances	12 447	0	12 447
	Services des ressources humaines et de la planification corporative	11 951	0	11 951
	SOMME PARTIELLE	263 640	256 312	7 328
(L)	Députés et agents supérieurs de la Chambre	111 844	109 397	2 447
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	35 047	34 615	432
	SOMME PARTIELLE	146 891	144 012	2 879
	TOTAL	410 531	400 324	10 207

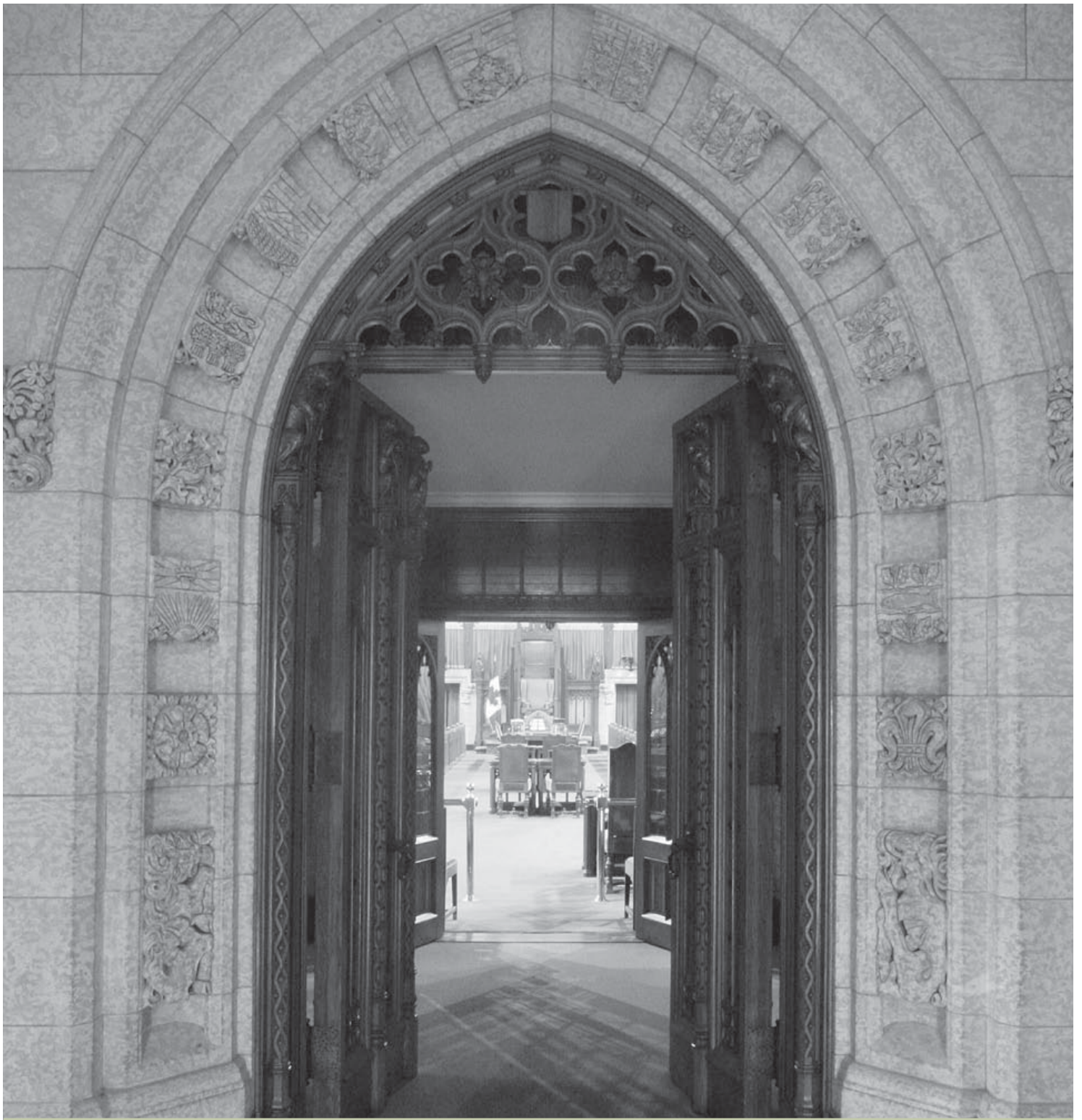
⁽¹⁾ Le budget approuvé pour les Services corporatifs a été réparti, au cours de l'exercice 2006-2007, entre le Bureau de la greffière et Secrétariat, les Services de la Cité parlementaire, les Services des finances et les Services des ressources humaines et de la planification corporative.

Équivalents temps plein – Administration de la Chambre

Budget principal des dépenses

Sous-activité de programme	2007-2008	2006-2007
Bureau de la greffière et Secrétariat	19	–
Bureau du légiste et conseiller parlementaire	25	24
Services de la procédure	219	217
Services de la Cité parlementaire	822	737
Services de l'information	520	505
Services corporatifs ⁽¹⁾	–	316
Services des finances	125	–
Services des ressources humaines et de la planification corporative	115	–
TOTAL	1 845	1 799

⁽¹⁾ Les équivalents temps plein pour les Services corporatifs ont été répartis, au cours de l'exercice 2006-2007, entre le Bureau de la greffière et Secrétariat, les Services de la Cité parlementaire, les Services des finances et les Services des ressources humaines et de la planification corporative.



VOTRE PORTAIL VERS UNE MINE DE RENSEIGNEMENTS

Vous trouverez la photographie des députés élus au cours de la 39^e législature dans l'encart inséré au centre du présent rapport. Les Canadiens peuvent utiliser leur code postal pour identifier leur député sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse www.parl.gc.ca